



Square Brigade Firon 3 - 5500 DINANT

Tél. : 082/21.98.74

Mail : info@mobilisud.be

Rapport d'activités 2023 & Perspectives 2024

Table des matières

<i>PRÉSENTATION DE MOBILISUD</i>	2
<i>PROJET DES CENTRALES LOCALES DE MOBILITÉ</i>	4
<i>GUICHET D'INFORMATION MOBILITÉ</i>	6
Objectif du service	6
Deux numéros verts	6
Outil : Cadastre de la Mobilité	7
Méthode : Pyramide inversée	7
Chiffres 2023	8
Nombre de demandes et nombre d'appels	8
Répartition des demandes par motifs	9
Répartition des demandes par communes	10
Aboutissements des demandes	12
<i>SERVICE DE TRANSPORTS À LA DEMANDE</i>	14
Objectif du service	14
Conditions d'accès au service	14
Merci aux chauffeurs volontaires	14
Chiffres 2023	14
Nombre de trajets réalisés	14
Répartition des trajets Mobilisud par communes	15
Répartition des trajets récurrents et occasionnels	16
Répartition des bénéficiaires par communes	17
<i>SERVICE D'AUTO-ÉCOLE À TARIF SOCIAL</i>	18
<i>RÉFÉRENT MOBILITÉ : PROJET DE FORMATIONS EMSR À HASTIÈRE</i>	22
<i>EN RÉSUMÉ</i>	26
<i>PARTENAIRES</i>	26

Présentation de Mobilisud

Rappelons le contexte sociétal dans lequel se développent les activités de Mobilisud, association active sur tout le territoire de l'arrondissement de Dinant :

Au regard des impératifs de rentabilité de notre société actuelle, force est de constater que les services les plus élémentaires (magasins, médecins, pôles économiques, écoles, activités sportives, culturelles et sociales...) sont de moins en moins présents dans les zones à faible densité de population. Dans ces conditions, la mobilité est devenue un enjeu primordial en milieu rural, gage d'épanouissement et de bien-être pour les individus. Malheureusement, avec la disparition progressive des transports publics tels que le train et le bus, l'accès à la mobilité dans les zones rurales se résume trop souvent à l'accès à la voiture personnelle, lui-même corrélé à une capacité financière et/ou physique, créant ainsi des inégalités sociales toujours plus grandes en termes de santé, de travail, d'éducation, de culture, et plus généralement d'intégration de l'individu dans la société.

Face à ce lourd constat, des solutions de mobilité doivent être mises en place. Depuis sa création en 2016, les services proposés par Mobilisud participent à ces solutions. Nos actions s'orientent aujourd'hui sur 4 axes :



1. GUICHET D'INFORMATION MOBILITÉ

Nous gérons une centrale d'appels (0800) accessible tous les jours ouvrables de la semaine. Grâce à un inventaire précis et sans cesse mis à jour des opérateurs de transports sur le territoire, nous mettons notre bonne connaissance du secteur de la mobilité au service de chaque citoyen, et mettons tout en œuvre pour trouver une solution aux multiples besoins de déplacements.

2. TRANSPORT DES PERSONNES À LA DEMANDE

Malheureusement, dans bien des cas, aucune solution ne peut être trouvée parmi les services préexistants. Quelle que soit la raison du déplacement, quel que soit le jour ou l'heure du déplacement, nous réalisons le trajet demandé, grâce à notre pool de chauffeurs volontaires (trajet assuré dans plus de 99% des cas). Nous apportons ainsi une solution physiquement et financièrement accessible pour les personnes précarisées et isolées.

3. AUTO-ÉCOLE À TARIF SOCIAL

Nous proposons un accompagnement aux personnes fragilisées ainsi qu'aux jeunes souhaitant obtenir leur permis de conduire, théorique et pratique.

4. RÉFÉRENT MOBILITÉ

L'arrondissement de Dinant étant une zone fort étendue, nous sommes conscients de la spécificité de chaque territoire et souhaitons développer des projets de mobilité innovante correspondant aux besoins de chaque localité. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les besoins en mobilité, de réfléchir ensuite aux meilleures solutions à y apporter, pour enfin passer à l'action sur le terrain.

Cette vision est d'ores et déjà mise en action avec un premier projet, développé dans la commune d'Hastière, qui se concrétisera en 2024 par la réalisation d'activités de sensibilisation à la mobilité douce en milieu scolaire.

Projet des Centrales Locales de Mobilité

A l'initiative du Ministre de la Mobilité, l'Asbl *Centrale Régionale de Mobilité* (CRM) a été créée en 2019. Sa vocation première était de coordonner le secteur du Transport de Personnes à la Demande.

Pour y arriver, sur le plan local, la CRM s'est appuyée sur les 8 Centrales Locales de Mobilité (CLM). Mobilisud est, depuis 2022, la Centrale Locale de Mobilité pour le territoire de l'arrondissement de Dinant.

Les missions de chaque CLM sont les suivantes :

- Réaliser l'inventaire des services de mobilité présents sur leur territoire et le mettre à jour.
- Organiser et gérer la centrale téléphonique locale du Numéro Vert régional unique, en garantissant une réponse adaptée et proche du demandeur.
- Alimenter et faire évoluer les outils informatiques communs (notamment, l'outil de planification CitiMoov).
- Jouer un rôle d'éducation permanente auprès de la population, pour promouvoir la mobilité durable et alternative à l'usage individuel de l'automobile.
- Etablir un partenariat avec les Communes et jouer un rôle d'éducation permanente auprès des Services de Mobilité et des élus sur leur territoire.



En juillet 2023, le Ministre nous a informé par courrier que les missions jusqu'alors confiées à la CRM seraient, à partir du 1^{er} janvier 2024, transférées au sein du service du SPW-MI, pour précisément à l'Autorité Organisatrice des Transports.

Pratiquement, pour les CLMs, cette décision n'implique pas de changement, puisque le Ministre a rappelé continuer à soutenir et à vouloir faire évoluer le projet.

Cependant, avec ce transfert, l'année 2023 a été chamboulée, avec l'organisation de nombreuses réunions pour assurer correctement le transfert des missions. L'année 2024 sera l'année de l'adaptation et de la stabilisation du projet, avec, nous l'espérons, une reconnaissance des CLMs par un futur décret du Gouvernement Wallon.

En 2023 et en 2024, Mobilisud a et continuera d'assurer toutes les missions liées à ce rôle de Centrale Locale de Mobilité de l'Arrondissement de Dinant (CLM-DT).

Guichet d'Information Mobilité

Objectif du service

Des initiatives de mobilité sur le territoire, il y en a peu, mais il en existe tout de même. Cependant, celles-ci sont souvent peu connues par le public et peu coordonnées entre-elles. Il est donc parfois difficile, pour un citoyen non averti ou non familiarisé avec les nouvelles technologies, de trouver, seul, le transport le plus en adéquation avec son besoin.

L'objectif de ce Guichet d'Information Mobilité est de renseigner et d'aider chaque citoyen à trouver la meilleure solution à son besoin de mobilité.

Chaque citoyen peut donc nous contacter, par téléphone (numéros verts gratuits) ou par email. Nous mettons alors notre bonne connaissance du secteur de la mobilité à son service, et mettons tout en œuvre pour trouver une solution à son besoin de déplacement.

Deux numéros verts

Depuis que nous sommes agréés Centrale Locale de Mobilité par le SPW, ce service est ouvert, totalement gratuitement, à tous les citoyens des 15 communes de l'arrondissement de Dinant.

A ce jour, les citoyens peuvent nous contacter par téléphone via deux numéros verts :

- 0800/37.309 : numéro initié par Mobilisud depuis la naissance du service en 2016.
- 0800/54.621 : numéro initié par la Région Wallonne, et commun à toutes les Centrales Locales du Mobilité wallonnes. En fonction du code postal encodé par l'appelant, celui-ci est redirigé vers la Centrale Locale de Mobilité de son territoire.

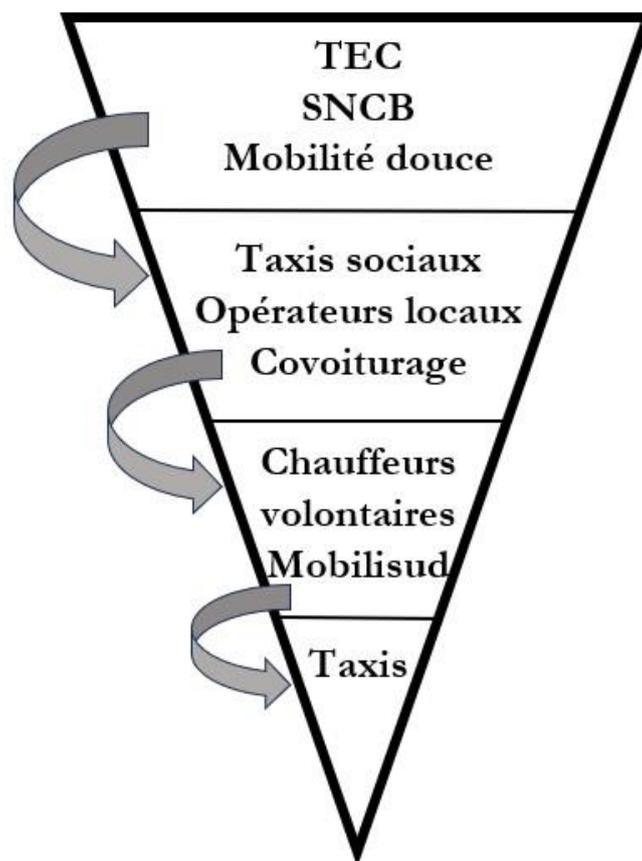
A ce jour, la majorité des appels nous parviennent via le numéro Mobilisud, d'une part parce qu'il est connu depuis de nombreuses années, et d'autre part, parce qu'aucune promotion du numéro vert wallon n'a encore été réalisée. En 2024, une large promotion du numéro vert wallon est prévue, ce qui devrait faire considérablement augmenter le nombre d'appels. Il sera nécessaire de se préparer pour faire face à cette augmentation.

Outil : Cadastre de la Mobilité

Pour renseigner au mieux et de la manière la plus complète possible, les conseillers Call Center doivent sans cesse se tenir informés de ce qui existe et ce qui change en termes de solutions de mobilité sur le territoire. Pour cela, nous avons développé un outil que nous appelons « Le Cadastre de la Mobilité ». Il s'agit d'un inventaire complet et détaillé de tout ce qui existe sur l'arrondissement de Dinant, et ce pour tous les modes de transports (transports en communs, transports à la demande, transports doux, locations ou partages de véhicules...). Ce Cadastre est sans cesse tenu à jour et actualisé.

Méthode : Pyramide inversée

Il est important d'orienter le citoyen vers une solution de mobilité qui lui convienne, mais également qui, d'une part, sera financièrement la plus abordable, et d'autre part, constitue une mobilité durable. Pour cette raison, les conseillers tendent de trouver une solution en gardant à l'esprit la pyramide inversée ci-dessous.



Chiffres 2023

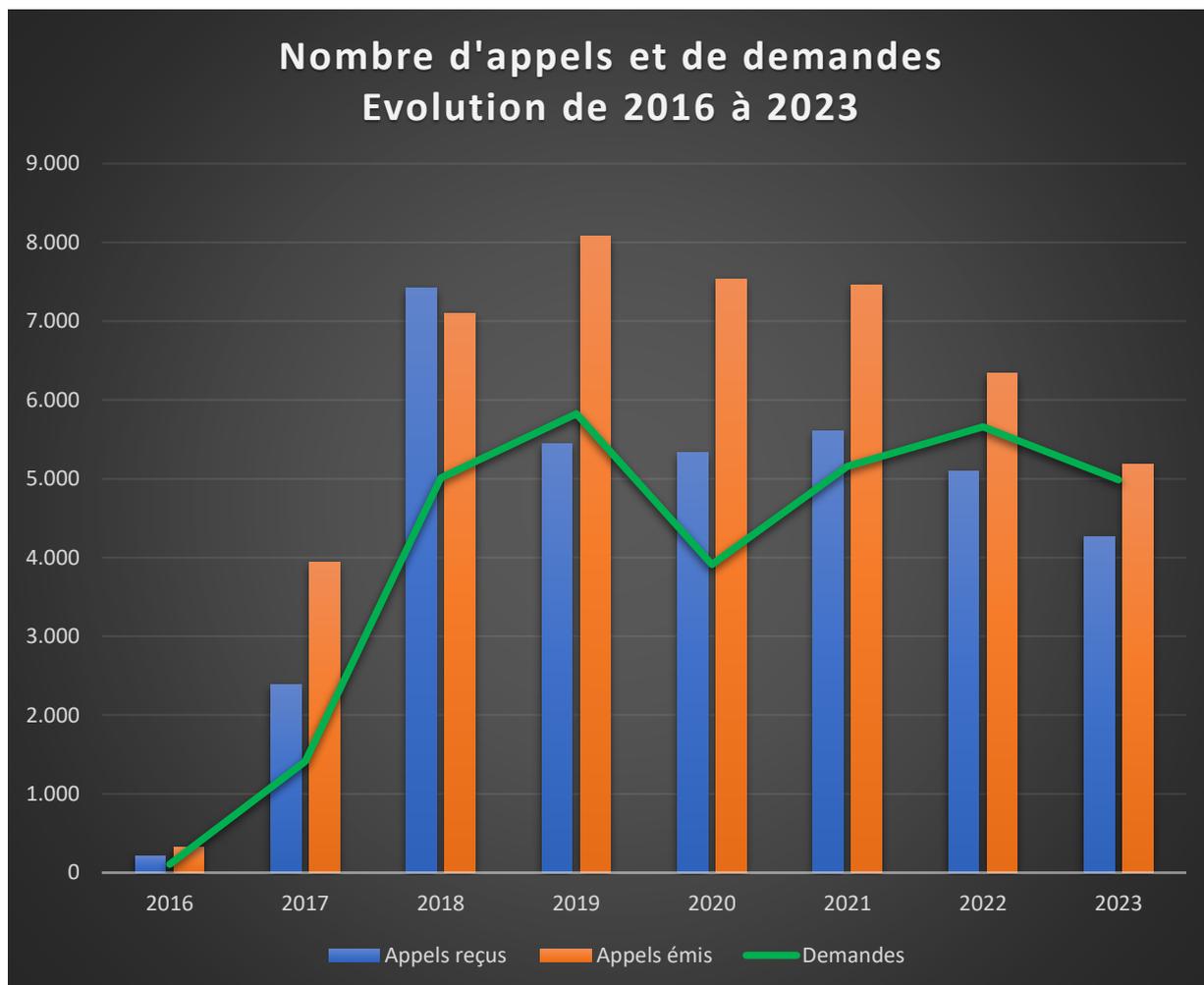
Nombre de demandes et nombre d'appels

En 2023, nous avons recensé un total de 4.990 demandes, qu'il s'agisse de demandes reçues par téléphone ou par email, ce qui correspond à une moyenne de 96 demandes reçues par semaine.

Ce chiffre représente une baisse de 12% des demandes par rapport à l'année 2022, avec une moyenne en 2023 de 12 demandes reçues en moins par semaine. Il est difficile d'expliquer les raisons de cette baisse, même si elle est sans doute liée aux décès de plusieurs bénéficiaires qui en 2022 utilisaient nos services de manière récurrente.

Cette baisse est cependant à relativiser, car les chiffres 2023 sont similaires au nombre de demandes enregistrées en 2021 (5.159 demandes). Elle nous rappelle néanmoins la nécessité de promouvoir nos services de manière soutenue et continue. C'est pour cette raison que nous souhaitons promouvoir de manière plus accrue les services Mobilisud sur l'année 2024.

Le nombre d'appels reçus en 2023 est de 4.267 appels, avec une moyenne de 82 appels par semaine. Tandis que le nombre d'appels émis en 2023 est de 5.189 appels, avec une moyenne de 100 appels par semaine. Depuis 2020, on constate annuellement une baisse du nombre d'appels, simplement due au fait que de plus en plus de demandes sont désormais traitées non plus par téléphone, mais par email. Pour raison d'efficacité, les organismes tels que maisons de repos ou centres d'accueil ont également désormais pris l'habitude de programmer plusieurs trajets en une seule demande. Ces chiffres reflètent donc simplement une évolution des mentalités, des modes de communication et de fonctionnement.



Répartition des demandes par motifs

Les raisons des besoins de déplacements en 2023 sont similaires à 2022 :

- 2.145 demandes (43%) étaient des besoins de déplacements pour raisons médicales.
- 877 demandes (18%) étaient des besoins de déplacements pour rentrer au domicile.
- 836 demandes (17%) étaient des besoins de déplacements pour faire des courses.

Il s'agit donc en majorité de besoins de déplacements pour raisons de premières nécessités.

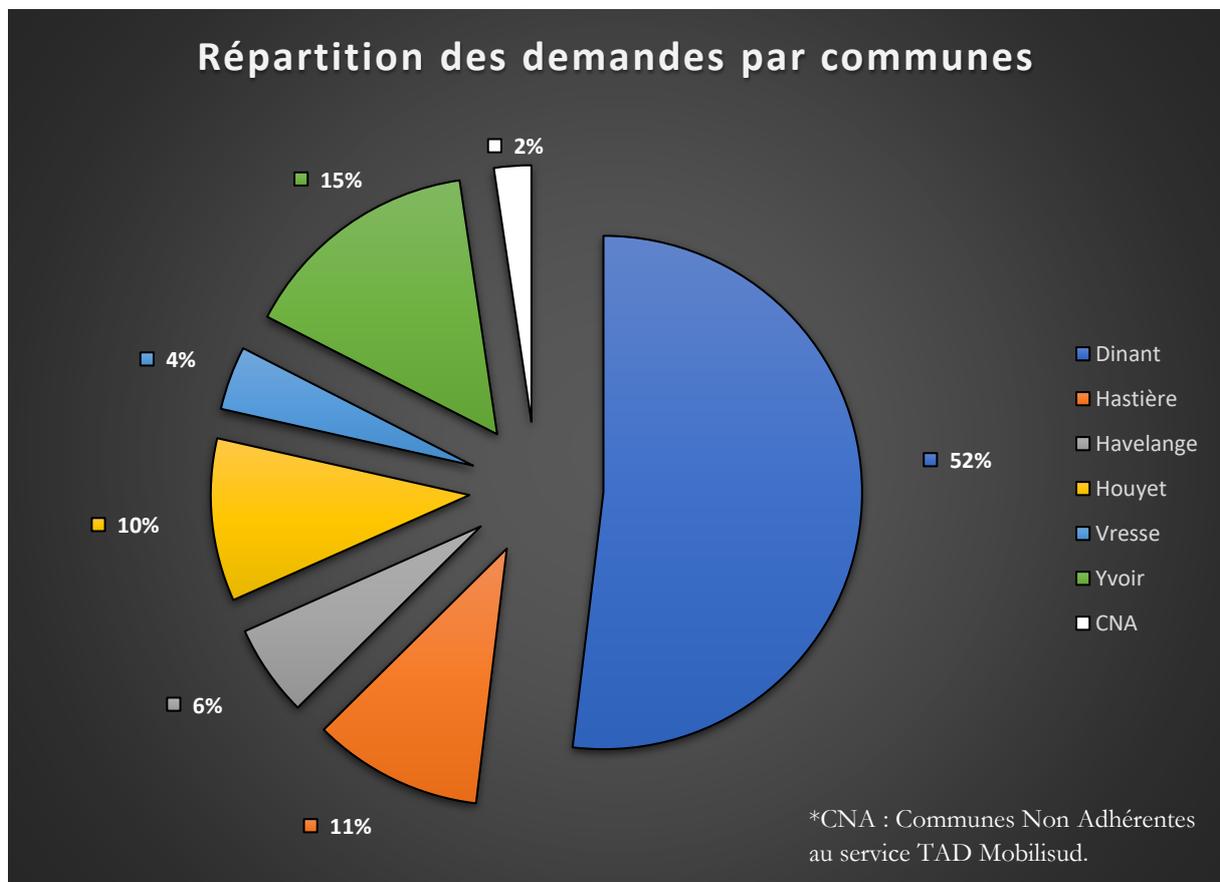
Répartition des demandes par communes

S'agissant de la provenance de ces 4.990 demandes reçues, la répartition par communes de l'arrondissement reste similaire à l'année 2022.

Nous constatons que très peu de demandes proviennent des citoyens domiciliés dans les 9 communes non adhérentes Mobilisud (Bièvre, Gedinne, Beauraing, Onhaye, Anhée, Hamois, Ciney, Somme-Leuze et Rochefort), quand bien même ce service leur est accessible gratuitement.

Ce constat n'est pas surprenant. En effet, pour ces communes, le service est peu connu, puisque la Région Wallonne n'a pas encore réalisé de promotion massive des Centrales Locales de Mobilité et du numéro vert wallon. Tandis que les autres communes, adhérentes à Mobilisud (Yvoir, Hastière, Houyet, Dinant, Vresse-sur-Semois et Havelange), connaissent déjà bien ce service, puisque Mobilisud en a réalisé une promotion.

Cette large promotion devrait être faite par la Région Wallonne en 2024, ce qui, plus que probablement, devrait modifier considérablement la répartition par communes des demandes reçues.



Nous constatons également que le nombre de demandes provenant des citoyens dinantais est bien plus important que les demandes reçues des autres communes (pour des chiffres plus détaillés, voir tableau en page 14).

Cela s'explique partiellement par le fait que le nombre de citoyens à Dinant est bien plus élevé que dans les autres communes. Cependant, même si l'on adapte les chiffres au prorata de la population, le nombre de demandes reçues de Dinant est sur-représentés. Nous pouvons supposer que cela s'explique par deux éléments :

- Premièrement, les services de la Ville de Dinant réalisent une large promotion du service de Guichet d'Information Mobilité (service PCS, CPAS, bulletins communaux...). Nous ne pouvons qu'inviter les autres communes à réaliser une large promotion du service auprès de leurs citoyens.
- Contrairement aux autres communes, qui possèdent un service de transports à la demande local (taxi social, ALE, Flexitec), les citoyens de la commune de Dinant n'ont pas accès à une telle initiative. Il est donc à supposer que le nombre de demandes provenant des autres communes est moins élevé, car dans ces communes, une part des citoyens s'adressent directement à ces services locaux pour trouver une solution à leur besoin de mobilité, sans passer par le Guichet d'Information Mobilité géré par Mobilisud.

Notons cependant qu'il est fort difficile de comparer les communes entre elles, car au-delà du nombre d'habitants, il serait nécessaire de prendre en considération d'autres facteurs importants : la desserte en transports en commun, le profil de la population (âge, revenu, etc.), le caractère urbain ou rural de l'environnement.

Aboutissements des demandes

Nous ne sommes pas peu fiers de constater qu'un nombre très faible des demandes n'ont pas trouvé de solution (seulement 2,6% des demandes) :

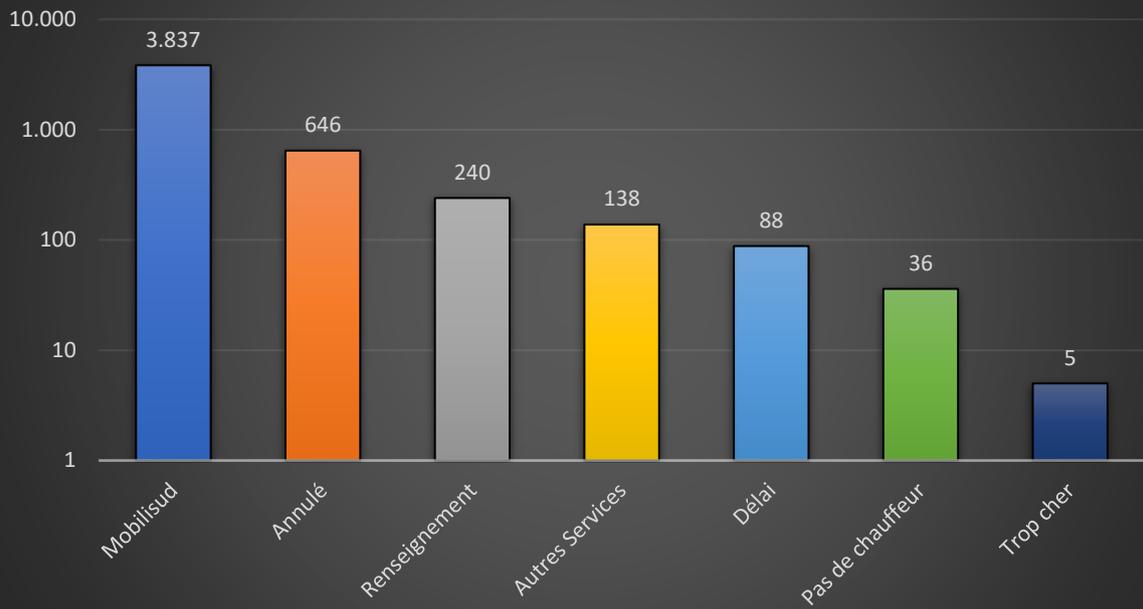
- 5 demandes n'ont pas trouvé de solution car la solution proposée était trop chère pour le citoyen.
- 36 demandes n'ont pas trouvé de solution car il n'y avait aucun chauffeur disponible pour effectuer le déplacement (moins de 1% des demandes !)
- 88 demandes n'ont pas trouvé de solution car le délai entre la demande et le moment du déplacement était trop court (moins de 48h) pour apporter une réponse adéquate. Notons que pour les rendez-vous médicaux, les conseillers call centers tentent toujours de trouver une solution de transport, quand bien même le délai de 48h n'est pas respecté.

On constate également que seulement 138 demandes (2,8%) ont pu être prises en charge par des opérateurs locaux (souvent les taxis sociaux), alors que c'est l'option que nos conseillers tentent d'appliquer en priorité. Cela a est dû au fait que bien souvent, la demande n'entre pas dans les critères imposés (lieu de destination, motif du déplacement, horaire du déplacement), ou bien que le service est déjà surchargé.

On constate donc que la majorité des demandes reçues (3.837 demandes) a finalement été pris en charge par le Service TAD de Mobilisud (79,9%), alors que cette solution ne doit être appliquée que si aucune autre solution n'a été préalablement trouvée. Cela souligne implacablement l'utilité de ce service TAD proposé par Mobilisud. Sans l'existence de ce service, 3.837 demandes n'auraient pas trouvé de solution aux besoins de Mobilité.

Notons également que presque 13% (646) des demandes sont finalement annulées, malgré le traitement initial de la demande par les conseillers Mobilisud. Cela est souvent dû à des aléas indépendants de la volonté des bénéficiaires, mais il est à noter que cela entraîne inévitablement une charge importante de travail administratif.

Répartition des demandes par aboutissement



Service de Transports à la Demande

Objectif du service

Lorsqu'aucun service préexistant ne peut prendre en charge la demande de transport, et seulement lorsqu'il n'y a aucune autre solution, nous mobilisons les chauffeurs volontaires Mobilisud pour effectuer le déplacement, et ce quel que soit le motif du déplacement. Nous apportons ainsi une solution physiquement et financièrement accessible au manque de solution de mobilité du territoire.

Conditions d'accès au service

Ce service de Transport à la demande est accessible à tous les citoyens qui respectent la 3 conditions suivantes :

- Être domicilié dans l'une des 6 communes adhérentes à ce service (Yvoir, Dinant, Houyet, Hastière, Havelange et Vresse-sur-Semois).
- Ne pas dépasser le plafond de revenu (2X les RIS).
- Avoir payé une cotisation annuelle (en 2023, 12€ pour la cotisation individuelle et 18€ pour la cotisation famille).

Merci aux chauffeurs volontaires

Pour assurer tous ces trajets, Mobilisud peut compter sur un pool de chauffeurs volontaires (29 chauffeurs volontaires sur l'année 2023). Selon leurs disponibilités, chaque chauffeur donne de son énergie et de son temps pour rendre service et répondre à un besoin sociétal.

Grand merci à eux !

En 2024, une attention particulière sera faite pour rechercher de nouveaux chauffeurs volontaires, ainsi que pour fidéliser les chauffeurs volontaires actuels.

Chiffre 2023

Nombre de trajets réalisés

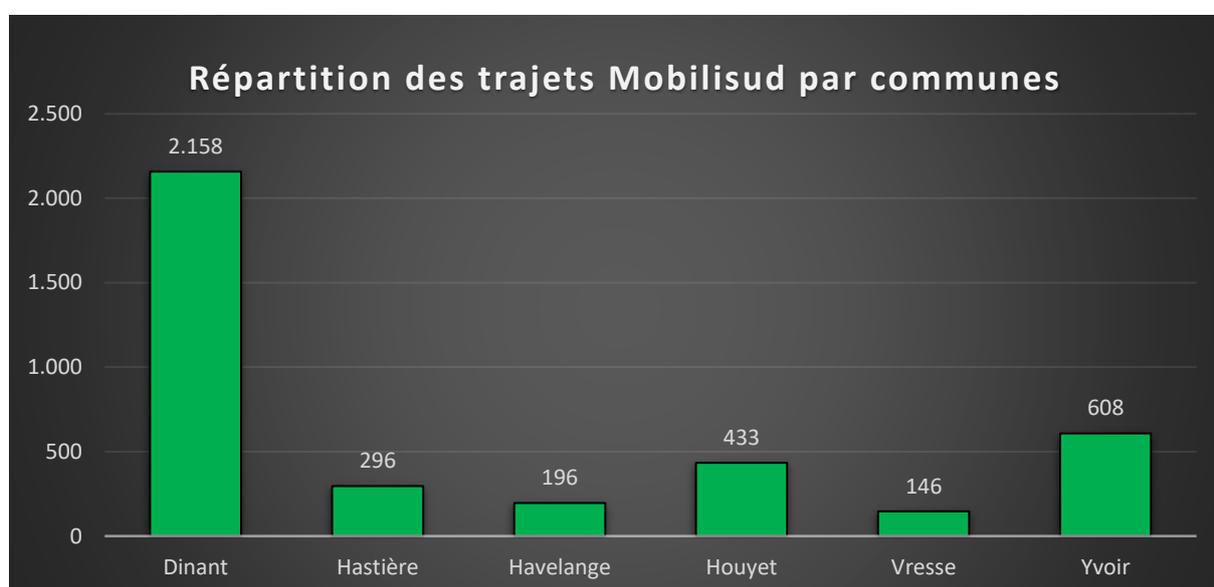
Encore une fois, les chiffres de l'année 2023 nous montrent la grande nécessité d'existence de ce service de transport, puisque sur les 4.990 demandes reçues, 3.837 demandes (79,9%) ont été prises en charge par les chauffeurs volontaires Mobilisud, faute d'autre solution possible.

Cela correspond à une moyenne de 74 trajets chaque semaine qui sont effectués par les chauffeurs volontaires Mobilisud (1 aller et retour = 1 trajet).

Par rapport à 2022, les chiffres sont en baisse de 9,2%, ce qui est logique puisque le nombre de demandes reçues est également en baisse (-12%).

Répartition des trajets Mobilisud par communes

Tout comme la répartition du nombre de demandes reçues, la répartition du nombre de trajets Mobilisud par communes garde logiquement la même tendance : Dinant représente un peu plus de la moitié des trajets réalisés (56,2%).



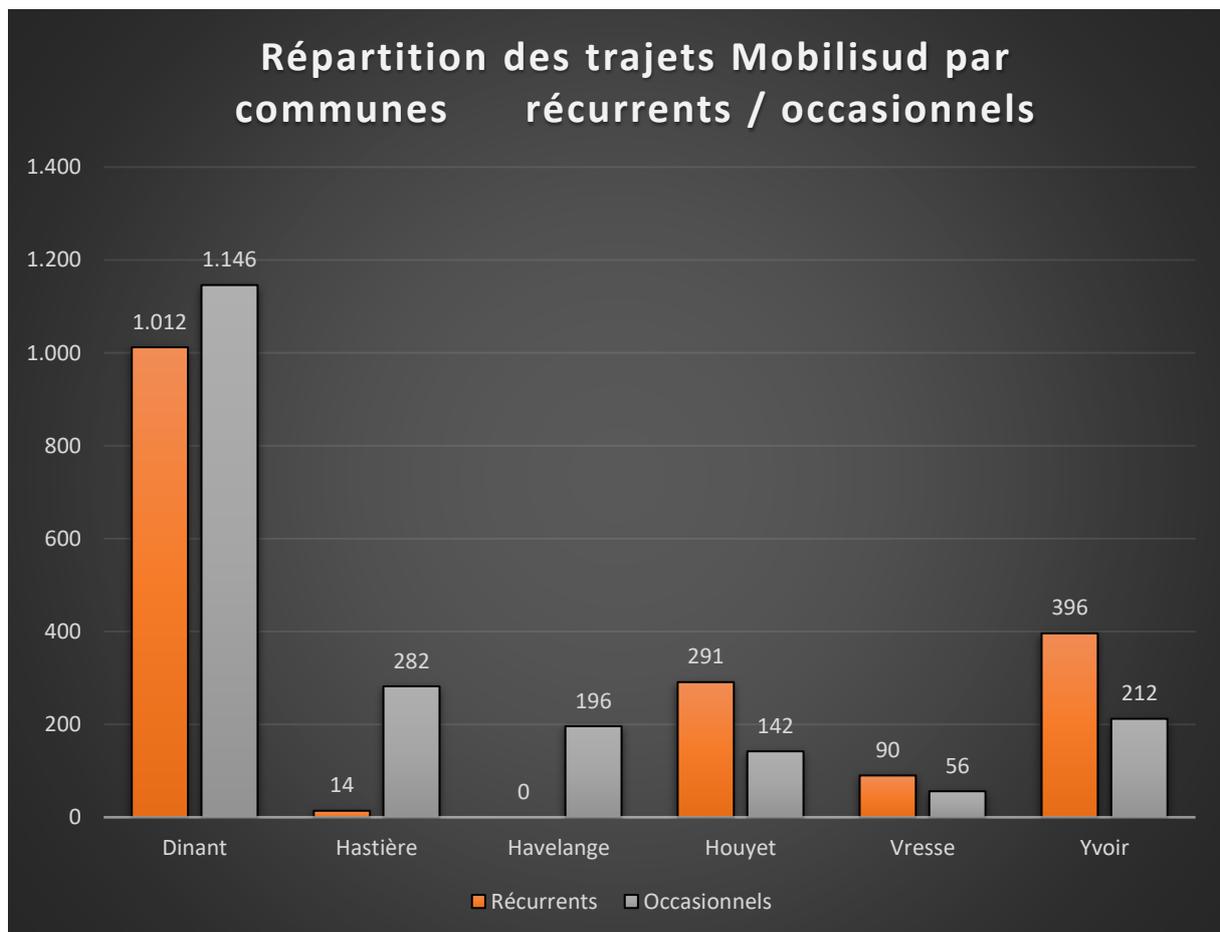
	Nbr d'habitants (au 31déc)	Pourcentage population Arrondissement	Pourcentage population Mobilisud (service TAD)	Pourcentage demandes reçues	Pourcentage trajets Mobilisud
DINANT	13.316 hab.	11,8%	32%	52%	56,2%
YVOIR	9.135 hab.	8%	22%	15%	15,8%
HASTIÈRE	6.149 hab	5,4%	14,8%	11%	7,7%
HAVELANGE	5.430 hab.	4,8%	13%	6%	5,2%
HOUYET	5.183 hab.	4,6%	12,4%	10%	11,3%
VRESSE	2.460 hab.	2,2%	5,9%	4%	3,8%
CNA	71.437 hab.	63%	/	2%	/
	113.110 hab.	100%	100%	100%	100%

Répartition des trajets récurrents et occasionnels

On constate que presque la moitié des trajets réalisés par Mobilisud sont des trajets récurrents, c'est-à-dire que les trajets se répètent de manière périodique (par exemple, chaque lundi).

En effet, 1.803 trajets (47%) étaient des trajets récurrents tandis que 2.034 trajets (53%) étaient des trajets occasionnels.

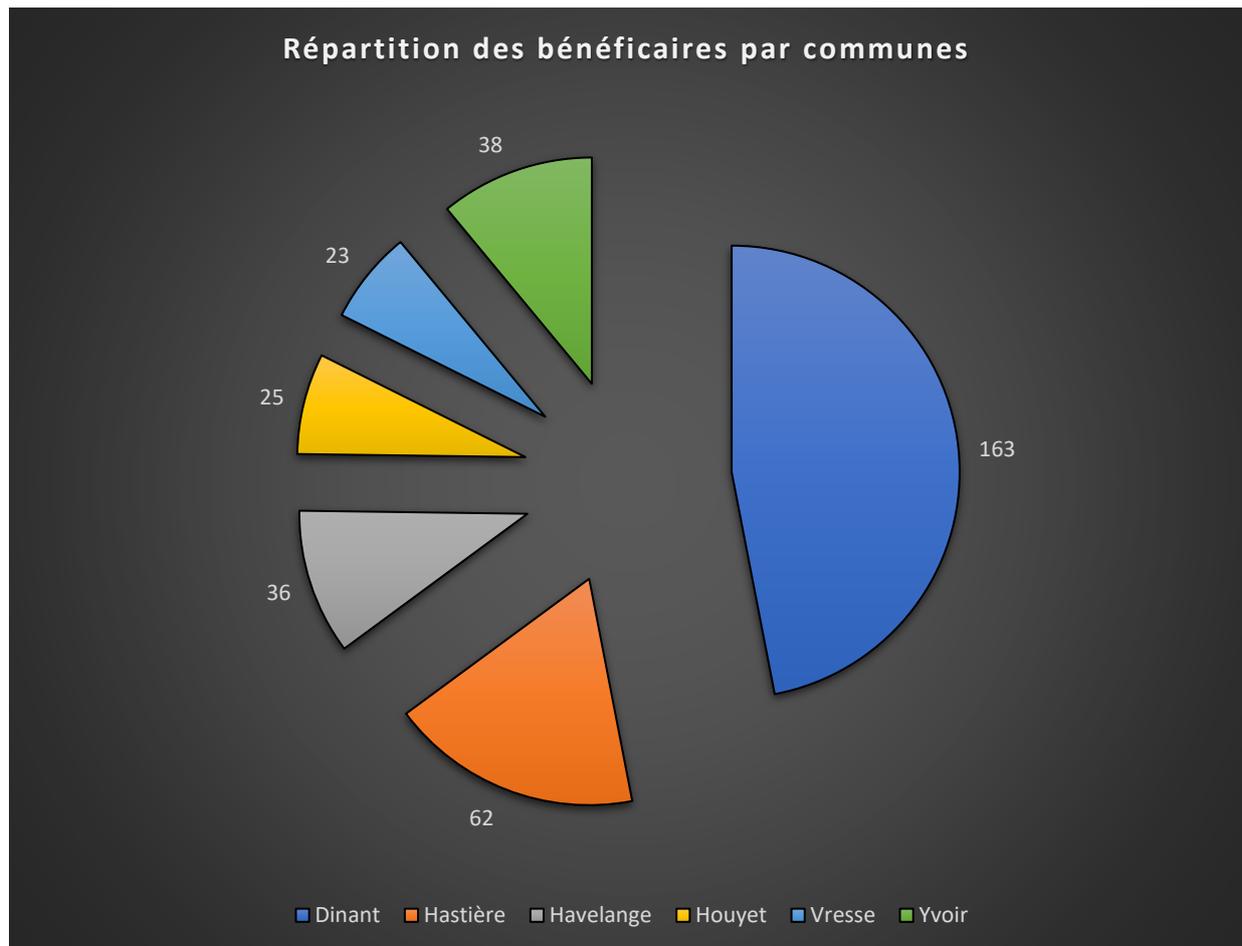
Cela s'explique sans doute par le fait que la majorité des services de transports locaux n'acceptent pas de prendre en charge les trajets récurrents, car ceux-ci surchargeraient considérablement leur service.



Répartition des bénéficiaires par communes

Au total, Mobilisud a transporté pas moins de 347 bénéficiaires sur l'année 2023.

47% étaient des dinantais, 17,9% étaient des hastièrois, 11% étaient des yvoiriens, 10,4% étaient des havelangeois, 7,2% étaient des houyétois et 6,5% étaient des vressoises.



Service d'auto-école à tarif social

Il est clair qu'avec les impératifs écologiques d'aujourd'hui, incitant à l'utilisation des transports en commun et de modes de transports plus doux, la voiture n'a pas bonne presse.

Il est clair aussi qu'elle reste encore, et restera probablement pendant plusieurs décennies encore, indispensable à la mobilité dans les zones rurales. Dans ces zones où les transports publics sont quasi inexistantes et où les distances sont telles qu'utiliser le vélo n'est pas toujours envisageable, les personnes n'ayant pas accès à la voiture sont en marge de la société.

Dans les zones rurales encore plus qu'ailleurs, la voiture est synonyme d'indépendance, d'autonomie, de liberté. C'est un outil utilisé quotidiennement, et malheureusement, force est de constater qu'aucune initiative réaliste n'existe pour permettre prochainement un abandon massif de la voiture dans les villages ruraux.

Dans ce contexte, obtenir son permis de conduire est un enjeu primordial. Et l'Asbl Mobilisud l'a bien compris. Même si nous rêvons et militons pour un monde avec une réduction drastique de la flotte automobile, avec des voitures 100% partagées et fonctionnant 100% à l'énergie propre, même dans ce monde idéal, posséder son permis de conduire restera indispensable pour les habitants des zones rurales.



Pourtant, nous constatons que la population précarisée a de plus en plus de difficultés pour obtenir son permis de conduire, et Mobilisud en a ciblé 3 contraintes principales :

1. LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE :

Filière accès direct, filière libre, filière auto-école, examen théorique, test de perception des risques, test de capacités techniques, rendez-vous pédagogique, e-learning... Ça donne le tournis et il faut presque avoir le QI d'Einstein pour comprendre toutes ces procédures !

2. LE PRIX :

Avec les nouvelles règles beaucoup plus contraignantes, beaucoup n'ont pas la possibilité d'avoir un guide dans leur entourage, si bien qu'ils doivent nécessairement passer par la filière auto-école, ce qui a un coup considérable (minimum 1.800€ environ).

3. LA DIFFICULTÉ D'ACCÈS :

Pour suivre des cours d'auto-école, il faut se rendre dans une auto-école, et celles-ci sont bien généralement situées en ville, loin des zones rurales. Depuis ces zones rurales, il est bien souvent compliqué, voire impossible, de trouver une solution en transport en commun, si bien que dans la majorité des cas, l'apprenant a besoin de trouver une voiture pour se rendre à ses cours. Ce qui est tout de même le comble !

Pour faciliter l'obtention du permis de conduire par le public précarisé, l'Asbl Mobilisud a mis en place, en collaboration avec une auto-école agréée, des cours théoriques et pratiques réservés à ce public. Le service offre un conseil et une assistance administrative gratuite, et des tarifs de cours avantageux.

Ce service est en en place depuis 2019, et ouverts aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux personnes émanant du CPAS ou des mutuelles des 5 communes adhérentes à ce service : Dinant, Hastière, Houyet, Havelange et Vresse-sur-Semois.

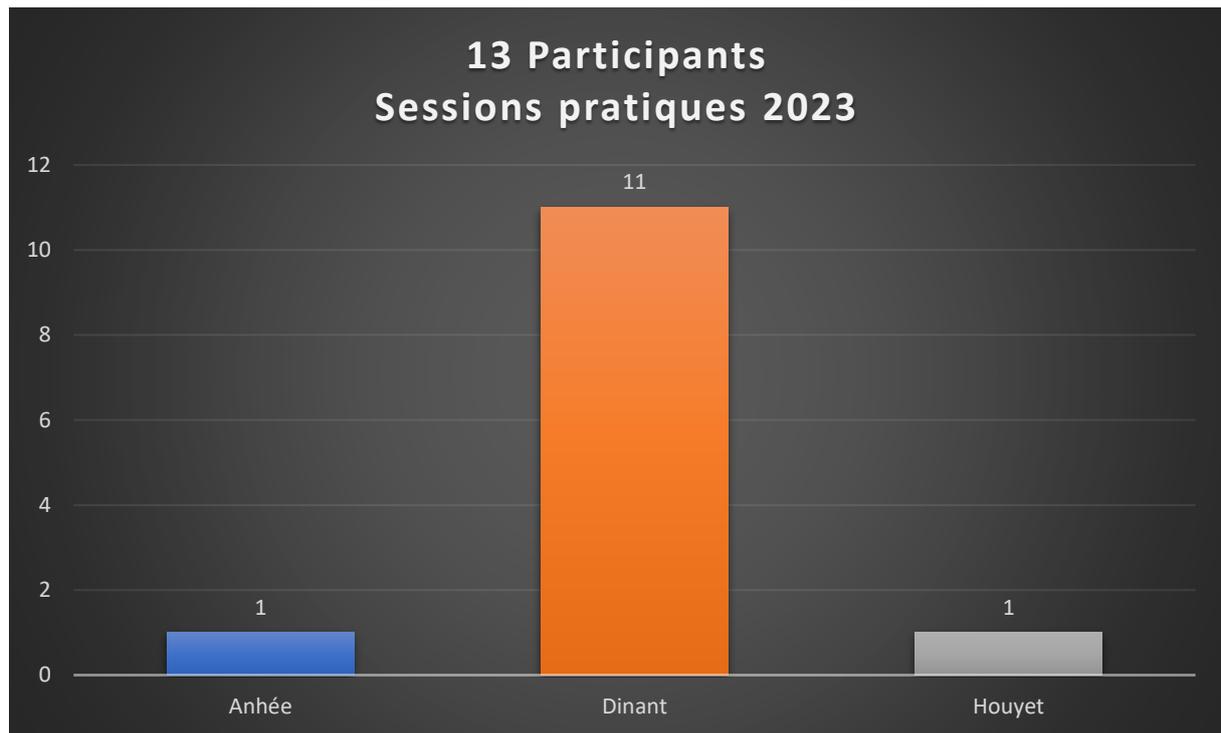
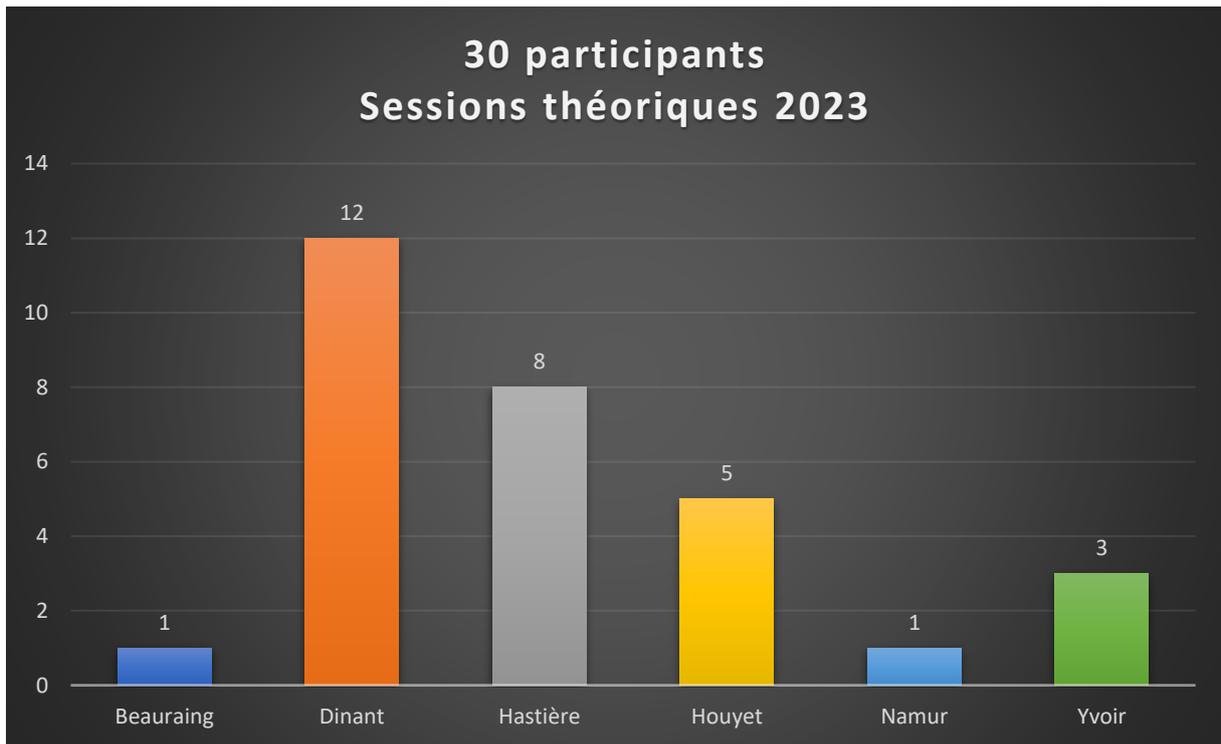
Sur l'année 2023, grâce à Mobilisud, 30 personnes ont ainsi pu suivre des cours de préparation à l'examen théorique, tandis que 13 personnes ont suivi des cours de préparation à l'examen pratique. D'autres personnes (26 personnes pour les sessions théoriques et 12 personnes pour les sessions pratiques) ont également entamé les démarches, bien que cela ne se soit pas concrétisé en 2023.

L'ouverture de ce service fut donc déjà un premier pas, et cela a atténué partiellement les contraintes de complexité administrative (1) et du prix (2). Mais l'auto-école est basée en villes (à Dinant, Ciney et Rochefort). Pour bon nombre d'habitants de notre territoire, la contrainte de la difficulté d'accès (3) reste donc d'application.

Dès lors, Mobilisud souhaiterait étudier la faisabilité de développer un nouveau système de fonctionnement, qui supprimerait la contrainte numéro 3. Nous souhaitons étudier la possibilité d'organiser des cours localement, au sein même des villages.

Bien sûr, beaucoup de questions se posent. Et les réponses pourront être différentes selon les spécificités des territoires (5 communes regroupant 49 villages). Les solutions proposées devront nécessairement s'adapter aux contraintes et aux avantages de chaque territoire.

En décembre 2023, Mobilisud a rentré un projet d'étude de faisabilité auprès des Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Beaudoin, intitulé « *Le permis de conduire vient à vous ! Organisation de cours d'auto-école dans les villages* ». Nous avons été ravis d'apprendre qu'un financement a été octroyé au projet. Les années 2024 et 2025 seront donc consacrées au développement de ce nouveau projet, qui devrait faire évoluer en profondeur le fonctionnement de notre service d'auto-école à tarif social.



*Collaboration entre Mobilisud et l'AMO Globul'In : la participation de citoyens domiciliés hors des 5 communes cotisantes est occasionnellement rendue possible grâce à l'ouverture du service auto-école aux jeunes soutenus par l'AMO Globul'In.

Référent Mobilité :

Projet de Formations EMSR à Hastière

Ce projet fut initié en tant que projet pilote, dans le contexte plus général de volonté de développer, au sein de Mobilisud, un pôle Référent Mobilité.

Les communes de notre territoire sont en effet des communes rurales de petites tailles, où la mobilité est trop rarement une priorité, faute bien souvent de moyens et de personnel spécialisé dans le domaine. Ce nouveau service pourrait donc particulièrement intéresser les communes qui n'ont pas de conseiller en mobilité, et ont peu de moyens pour développer des projets Mobilité en interne. L'idée ici est de se mettre à la disposition des communes du territoire, afin d'apporter notre expertise et notre soutien au développement de projets de mobilité, répondant aux besoins et spécificités du territoire communal. Par la suite, les projets spécifiques développés pourraient être dupliqués dans d'autres communes.



Après analyse, le souhait dans la commune d'Hastière était de mettre en place des formations à la Mobilité et à la Sécurité Routière pour les élèves des écoles primaires.

Initié en 2022, ces formations devaient se concrétiser en 2023 avec le soutien du SPW-MI, Service EMSR, auprès duquel nous avons obtenu un subside pour financer le projet. Malheureusement, pour des raisons indépendantes de notre volonté et inhérentes aux plannings des écoles, il a été décidé de reporter le projet à l'année suivante, donc en 2024. Ce contre-temps nous a causé bien des soucis, car nous avons dès lors perdu la subvention obtenue, et, année d'élections régionales oblige, le SPW-MI nous a informé ne pas être en mesure d'octroyer de subvention similaire pour l'année 2024. Nous avons donc dû, en urgence, nous atteler à rechercher une autre source de financement, que nous avons fort heureusement trouvée.

Les formations seront donc organisées dans les 5 écoles primaires de la commune d'Hastière en 2024, et c'est plus de 230 élèves, de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, qui seront formés à la mobilité et à la sécurité routière.

La première partie de la formation sera consacrée à apprendre à se déplacer en toute sécurité sur la voie publique (usager piéton). La seconde partie de la formation sera consacrée à apprendre à se déplacer en toute sécurité en vélo (usager cycliste). Le tout de manière didactique et ludique, appliqué aux particularités de l'environnement routier de chaque école.

De quoi faire de futurs citoyens avertis et sensibilisés aux modes de mobilités doux et durables.



Education à la Mobilité et à la
Sécurité Routière

Sur l'année 2023, **QUELQUES CHIFFRES CLEFS:**

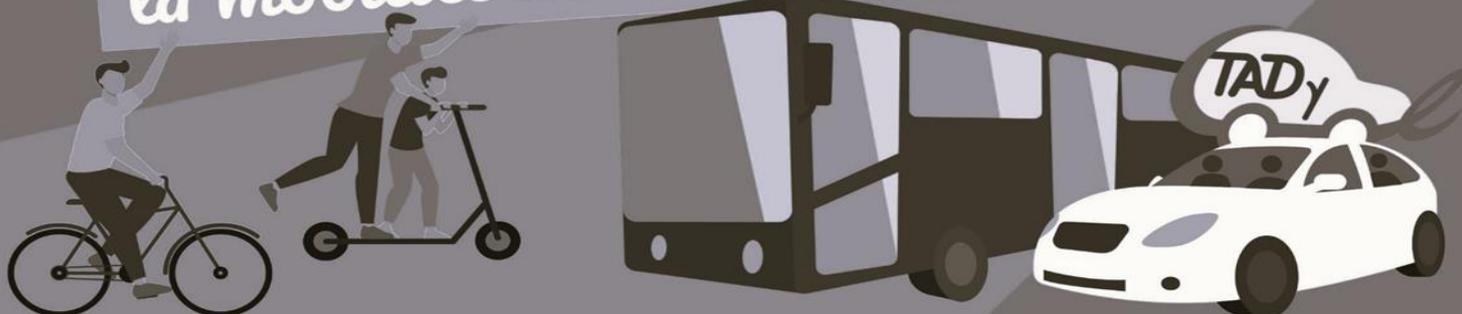
- 4.990 demandes reçues
- 29 chauffeurs volontaires
- 347 bénéficiaires transportés par nos chauffeurs volontaires
- 3.837 trajets réalisés par nos chauffeurs volontaires
- 43 permis de conduire théoriques ou pratiques passés via MobiliSud
- 6 communes cotisent chez MobiliSud pour bénéficier des services TàD et Auto-école

Pour l'année 2024, **NOS PROJETS:**

- Continuer à assurer une permanence téléphonique tous les jours ouvrables de l'année
- Continuer à apporter une solution de transport à plus de 99% des demandes
- Fidéliser nos chauffeurs actuels et recruter de nouveaux chauffeurs volontaires
- Augmenter le nombre de bénéficiaires en réalisant une large promotion des services
- Elargir l'accès au permis de conduire en proposant des formations en zones rurales isolées
- Concrétiser le projet de formations EMSR dans les écoles primaires d'Hastière
- Travailler en collaboration avec les communes et leurs conseillers en mobilité pour développer ensemble des projets de mobilité innovante spécifiques aux besoins de leur territoire
- Nous positionner en tant que Centrale Locale de Mobilité du territoire de l'Arrondissement de Dinant

Ensemble dessinons

la mobilité de demain !



Partenaires



Commune de
HAVELANGE



Commune d'Yvoir

